

Les puits publics à la fin du XVIII^e siècle

Au début de l'année 1787, quelques puits publics assurent à la population tréportaise un accès à l'eau : le puits de la Grande Rue encore appelé puits du bourg ou du marché, le puits du Foyer, le puits dans le haut de la rue Suzanne et le puits des Cordiers sous la falaise dont bénéficient soixante-dix-sept ménages du quartier en 1781 ; nous remarquerons qu'il existe aujourd'hui une fontaine publique à l'extrémité de la rue de la Falaise. Quelques particuliers profitent aussi d'un puits dans la cour de leur immeuble à l'exemple du presbytère dont la corde du puits est remplacée le 24 août 1781 par Nicolas Toussaint Plouard (1740-1825), cordier cordant.

Lors de l'assemblée du maire et des échevins du Tréport du 1^{er} avril 1787, le procureur syndic Jean Baptiste Boucher (1747-1803), cousin du maire, expose que les habitants de divers quartiers se plaignent du défaut de puits et demandent qu'il en soit créé à savoir : un dans le quartier neuf des Cordiers, un dans la rue des Salines, un dans la rue de l'église contre le mur de l'abbaye et un autre entre l'escalier du Foyer et le corps de garde de l'hôtel-de-ville ; de plus les propriétaires des maisons situées dans ces différents quartiers offrent volontairement de contribuer aux frais d'aménagement de ces puits. La municipalité reconnaît à l'unanimité l'utilité et la nécessité de ces ouvrages.

Initiée par le Duc de Penthièvre (1725-1793), la construction d'écluses à chasses à partir de 1778 et de nouvelles jetées en 1781 entraîne une augmentation de la population tréportaise. En effet, une délibération de l'assemblée du maire et des échevins, en date du 11 juillet 1784, souligne qu'un grand nombre de personnes désirent s'installer au Tréport pour profiter des avantages de la pêche, que le loyer des maisons, « ce thermomètre de l'opulence d'une ville », a presque augmenté d'un tiers depuis six ans et « qu'on attend plus qu'après la concession d'un terrain pour y construire des maisons dans le quartier des Cordiers » ; la question de l'accès à l'eau se pose donc avec acuité.

Très vite, après environ quinze jours de travaux, un puits d'une profondeur de 8 mètres est établi dans la rue des Salines ; le bois de la charpente a été donné gratuitement par Monsieur Avet, ingénieur du port, et la municipalité paie le 24 juin 1787 la somme de 66 livres 9 deniers pour la moitié des frais d'établissement de ce puits. En juillet 1787 débutent, rue de l'église, les travaux de forage d'un puits entrepris par Jean Taucelles dit Joly Cœur ; ce puits, d'une profondeur d'environ 32 mètres, sera couvert en ardoise. Le 26 décembre 1787, la municipalité paie la somme de 133 livres 9 sols 6 deniers pour la moitié des frais d'établissement. Propriétaire de cinq maisons dans la rue de l'église, le maire Charles Boucher (1743-1798) paie l'autre moitié des frais ; le boulanger Jean Baptiste Malo (1753-1829), propriétaire de la maison à l'angle des rues de l'église et de la Boucherie (rue Vincheneux), n'a rien payé.

Toujours en 1787, dans le quartier neuf des Cordiers cette fois, deux tentatives de forage d'un puits par Joly Cœur se soldent par un échec à cause d'un sol trop meuble (essentiellement du galet) mais il en coûte 45 livres 5 sols. Les travaux sont repris en avril 1788 par Jean Baptiste Puel, mineur de Valenciennes, à raison de 5 livres par pied (33 cm) de profondeur ; toutefois il ne lui sera rien versé s'il ne réussissait pas. Suivant la délibération du 1^{er} avril 1787, la dépense de ce puits devait être supportée pour moitié par les treize propriétaires riverains, mais l'eau de ce puits, profond de 8,50 mètres, s'étant trouvée saumâtre et la dépense considérable, ces propriétaires ne veulent rien donner au-delà des 108 livres versées avant le début des travaux : dès lors, le 26 juin 1788, la somme de 373 livres 9 sols 6 deniers est portée au compte de la ville pour la réalisation de ce puits. Enfin, depuis que les écluses à chasses nouvellement construites ont fait baisser le niveau du fond du port, il semblerait que les puits publics restent presque à sec dans les marées de mortes-eaux ; aussi, aux mois de juin et juillet 1788, la municipalité commande à Jean Baptiste Puel, pour la somme de 118 livres 18 sols, de curer et d'approfondir les puits de la Grande Rue, de la rue du Foyer, de la rue Suzanne, de la rue de l'église et des Cordiers sous la falaise.

Jérôme Maes

